

Une partie des jeunes zappe les aides publiques

De nombreux dispositifs sont méconnus des 18-30 ans, qui n'osent pas toujours réclamer ce qui leur est dû

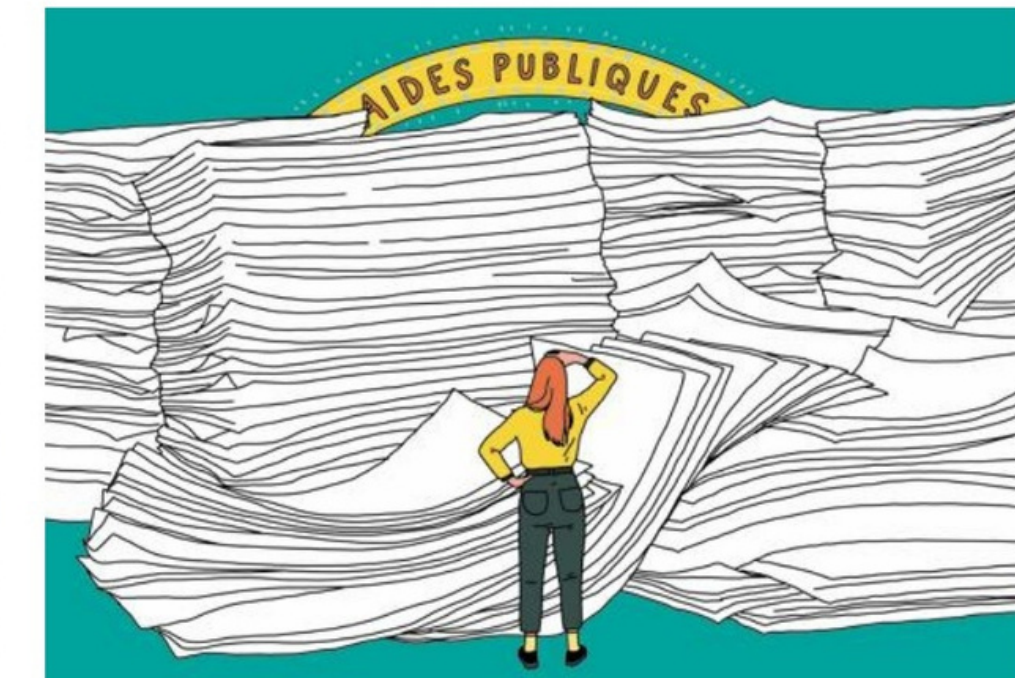
Devant l'entrée close du bâtiment, Jordan et Ilyes (les prénoms ont été modifiés) concèdent à demi-mot leur acte manqué de cette fin d'après-midi. Les deux amis âgés de 19 et 20 ans sont arrivés à peine cinq minutes après la fermeture de la mission locale de Paris, dont ils s'étaient pourtant décidés à pousser la porte, « juste pour voir », éluent-ils. Mais ils sourient, un brin gênés, lorsqu'on leur parle de cet article sur les jeunes qui ne recourent pas aux aides auxquelles ils ont droit. Presque 25 % d'entre eux en 2021, selon une nouvelle étude publiée en janvier par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).

Ilyes, étudiant en BTS, explique être justement passé à côté de la « caution solidaire » à laquelle il aurait pu prétendre en 2020 pour le petit studio qu'il loue dans le nord de la capitale. « Je ne savais pas que j'y avais droit. C'est un prof qui m'en a parlé, bien après », raconte le jeune homme, qui en aurait pourtant « bien eu besoin ». Quant à Jordan, sans formation ni emploi stable depuis son bac pro en poche il y a deux ans, on découvre qu'il n'a eu vent que très récemment par une connaissance de la Garantie jeunes qui aurait « peut-être » pu l'aider plus tôt...

Le dispositif, lancé en 2017 et transformé en Contrat d'engagement jeune (CEJ) depuis ce 1^{er} mars, a pour ambition de proposer, en 2022, à près de 400 000 jeunes de 16-25 ans sans emploi ni formation une allocation (allant jusqu'à 500 euros), en échange d'un engagement dans un parcours d'accompagnement et de formation individualisé. Mais pour atteindre cet objectif, il faudra « aller chercher » ceux qui ne poussent pas spontanément les portes des missions locales ou des agences Pôle emploi, a rappelé Jean Castex, le 1^{er} mars. Car, en raison du « non-recours », « le droit » à la Garantie jeunes n'est aujourd'hui pas effectif », comme le disait déjà, en 2021, un rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Des conséquences lourdes

Certes, le non-recours à l'aide sociale en France n'est pas spécifique à la jeunesse : la Cour des comptes pointait récemment les « 30 % » de potentiels bénéficiaires du RSA qui n'en faisaient pas la demande. Mais la jeunesse est une zone sensible, car « la précarité et les changements réguliers de statut, de lieu de vie ou de formation démultiplient les démarches administratives, et mécaniquement, le risque de non-recours et ainsi de surcaricature », observe Benjamin Vial, chercheur en sciences sociales à l'Observatoire des non-recours aux droits et services. En effet, passer à côté d'une aide n'est pas sans conséquence : faute de caution solidaire, Ilyes raconte par exemple avoir « mis plusieurs semaines à réunir, non sans difficulté, la somme demandée », en travaillant à côté de ses études, et avoir dû « [se] restreindre » en conséquence « sur la nourriture et la vie étudiante » pendant plusieurs mois.



ANNA WANDA GOGUSEY

« Les jeunes manquent d'informations sur les aides et droits qui leur sont destinés, mais ils ne sont surtout pas sensibilisés au fait de les demander et à la complexité des démarches administratives », commente Benjamin Vial. L'étude de l'Injep, comme d'autres avant elle, montre qu'en 2021, en plus du quart des jeunes (18-30 ans) déclarant ne pas avoir bénéficié d'une aide à laquelle ils auraient pu prétendre, 33 % ignorent s'ils sont ou non passés à côté. La Garantie jeunes (devenue CEJ, donc) fait partie, malgré une légère amélioration, des dispositifs les plus méconnus, avec les aides à la complémentaire santé et les cautions solidaire.

« Bien souvent, les jeunes viennent pour autre chose : recherche d'emploi, volonté de partir de chez leurs parents, et ils découvrent l'existence d'aides avec nous, lors de l'étude de leur dossier », commente Isabelle Klem, conseillère à la mission locale de Mulhouse et secrétaire générale du syndicat Synami CFDT. Et quand bien même auraient-ils connaissance des dispositifs, ils sont peu à l'aise avec « les temporalités administratives. Habités à ce que tout aille vite, ils ne comprennent pas toujours les délais des administrations », explique-t-elle. Ils peuvent perdre patience et passer ainsi à côté de certaines aides.

Pour expliquer ces maladroites, le chercheur Tom Chevalier pointe du doigt la responsabilité de la politique « familialiste » française. Réduisant les jeunes, même majeurs, au statut de « grands enfants », dépendant notamment des allocations familiales et de la demi-part fiscale que leur famille continue de percevoir « pour » eux, cette politique les maintiendrait dans un statut de dépendance, ne permettant pas

« La plupart des jeunes qui viennent nous voir ont une anecdote de galère administrative »

VALÉRIE DEFLANDRE
conseillère au Centre
d'information et de
documentation jeunesse

de les habituer aux démarches administratives.

S'ajoute à cela le « maquis » des acteurs proposant des aides, et le fait qu'« il n'y a pas de réel guichet unique », commente la conseillère Isabelle Klem. Pour chacun des dispositifs susceptibles de les aider, les jeunes peuvent avoir affaire à « des services différents (missions locales, Pôle emploi, collectivités locales, CAF...), des temporalités et des critères d'éligibilité différents ».

Camille Peugny, sociologue spécialiste de la jeunesse, explique cet enchevêtrement de dispositifs et d'acteurs par l'absence, en France, d'une « conception politique, voire philosophique, de la jeunesse ». Les « politiques jeunesse » consistent, selon lui, « souvent en des réformes au coup par coup, en fonction des problématiques du moment (logement, emploi, santé, etc.) et des alternances politiques. Il en résulte un millefeuille de dispositifs d'aides devenus illisibles ».

Le gouvernement a lancé en 2021 sur le site 1 jeune 1 solution un simulateur d'aides leur promettant d'évaluer leurs droits à « 429 aides en moins de cinq minutes ». Pas sûr que cela suffise à alléger le « parcours du combattant » décrit par de nombreuses personnes interrogées. Comme l'impression « de ne jamais être dans la bonne case », commente Emma, 23 ans. L'année dernière, alors qu'elle était étudiante apprentie en licence professionnelle de cartographie à l'université d'Aix-Marseille, elle n'a compris que tardivement qu'elle avait accès à la prime d'activité. « Je n'ai finalement touché que trois mois sur douze en raison d'une incompréhension sur le pourcentage minimum du smic qu'il fallait gagner pour en bénéficier. J'étais dégoûtée ! », s'énerve-t-elle.

Emma estime, elle, que l'institution scolaire puis l'université « devraient apprendre ce genre de choses, qui aller voir, etc ». Plusieurs rapports sur le « non-recours » depuis 2012 préconisent d'ailleurs d'intégrer dans les programmes scolaires des temps d'information sur l'accès aux droits sociaux et les démarches administratives. « Cette sensibilisation devrait faire partie de l'éducation à la citoyenneté. Connaître ses droits et les interlocuteurs pour les faire valoir, c'est un pas vers l'autonomie et l'âge adulte, non ? », partage aussi Valérie Deflandre, conseillère au Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

« La plupart des jeunes qui viennent nous voir ont une anecdote de galère administrative », explique-t-elle. Une étude de 2019 rappelait que 35 % des jeunes de 18 à 30 ans rencontrent en effet « parfois » ou « souvent » des difficultés dans leurs démarches administratives. Des « galères » qui marquent certains d'entre eux profondément, et alimentent une certaine méfiance, voire défiance, vis-à-vis des institutions, l'autre grande raison du non-recours chez les jeunes. Ceux en situation de décrochage scolaire notamment, marqués par une mauvaise expérience avec l'école, préfèrent parfois se débrouiller par leurs propres moyens.

Après des jeunes qui ont pu être déçus un jour par un service ou une institution publique, « la première partie de notre accompagnement global consiste en une remise en confiance, avant même de leur proposer un dispositif ou une aide particulière », raconte, comme d'autres professionnels interrogés, Dominique Comon, conseillère à la mission locale de Poitiers. Il faut aussi parfois, expli-

que-t-elle, rassurer « ceux qui ont honte de demander des sous ». Ceux-là ont-ils assimilé sans le vouloir les discours sur « l'assistanat » en France ? Plusieurs interlocuteurs émettent en tout cas cette hypothèse. Cela expliquerait que même sans expérience négative avec une administration, être aidé financièrement ne va pas de soi.

Une certaine gêne

Ce fut le cas pour Philippe, 23 ans. Ce jeune Poitevin en recherche d'emploi et de formation après l'abandon de sa première année de médecine s'est retrouvé en grosse difficulté financière « à la suite d'une régularisation à la hausse d'une facture d'électricité ». Il a fallu toute la diplomatie de sa conseillère à la mission locale pour qu'il accepte sereinement de bénéficier du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), qui peut être débloqué pour les situations d'urgence. « Au début, je me voyais pas du tout demander ni accepter de l'argent, ni de la part de ma famille ni d'un organisme », explique-t-il. Maintenant, j'ai compris que c'est un droit, que ce sont les impôts de mes parents, et les miens plus tard, qui le financent ».

Emma, l'étudiante d'Aix-Marseille, clarifie : « La société nous renvoie toujours cette impression que si on touche des droits, on est des profiteurs ». Et cela n'est pas sur le point de changer, selon le chercheur Camille Peugny. Pour lui, le choix du nom du dispositif qui remplace la Garantie jeunes depuis deux semaines n'est pas anodin, un « contrat » d'engagement plutôt qu'un « revenu », comme imaginé dans un premier temps : « Cela ramène à cette vieille conception politique de la jeunesse, suspectée de s'adonner à l'oisiveté ou à l'assistanat, si elle n'est pas assez encadrée... » Autrement dit, « l'allocation universelle » pour les jeunes, étudiants notamment, pour laquelle plaide le chercheur depuis longtemps, et qui serait aussi une solution contre le non-recours, n'est pas pour demain.

En attendant, les missions locales font ce qu'elles peuvent pour que les jeunes « qui sont hors circuit », pour reprendre les mots du premier ministre, notamment originaires des quartiers prioritaires, bénéficient des aides auxquelles ils ont droit. Elles ont développé depuis plusieurs années une politique dites du « aller vers », que le gouvernement leur demande aujourd'hui d'accélérer. Celle-ci, notamment portée par les Plans régionaux d'insertion pour la jeunesse (PriJ), « vise à identifier, hors les murs, les jeunes potentiellement bénéficiaires, en s'appuyant sur les éducateurs, les associations d'aide sociale et tous les acteurs présents sur le terrain », explique Michel Gomis, responsable de la mission locale de Paris centre. Selon les territoires, cela peut passer par l'organisation d'événements culturels, sportifs ou liés à l'emploi, au sein même de ces quartiers. Mais cela peut aussi prendre la forme d'un « bus itinérant » en zone rurale, ou même d'un... jeu de société visant à familiariser les jeunes aux démarches administratives. ■

SÉVERIN GRAVELEAU